

Quoi de neuf au Lac

Association des Riverains du Lac Daoust



BIENVENUE À NOTRE BULLETIN HIVERNAL

Mot de la présidente

Bonjour,

Je profite du bulletin d'hiver pour vous parler de l'important exercice en cours en ce moment à la municipalité de Ripon. En effet, il y a quelques années le Ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles (MERN) a demandé à toutes les municipalités du Québec d'identifier les Territoires Incompatibles avec l'Activité Minière (TIAM). Je vous invite à aller voir le site suivant afin de vous familiariser avec les détails du processus <http://mern.gouv.qc.ca/mines/OGAT/activite-miniére.jsp>

Nous avons parlé avec la MRC Papineau à plusieurs reprises afin que le lac Daoust soit identifié comme une région incompatible avec l'activité minière. Ces nouvelles limites s'accompagnent de bandes tampons pouvant aller jusqu'à 500mètres. Nous ne savons pas, en ce moment ce que les municipalités formant la MRC Papineau ont déterminé comme TIAM ni la distance qu'aura la bande tampon. Il y aura prochainement une assemblée publique à la MRC Papineau qui permettra aux citoyens de prendre connaissance des détails du projet et de commenter sur ceux-ci.

La municipalité de Ripon a le choix aussi de convoquer une assemblée publique sur le sujet, mais n'a pas encore choisi de le faire!

Cet exercice n'aura vraisemblablement aucun effet sur la sablière projetée puisque les directives du MERN s'appliquent en terres publiques ou en terres aliénées après 1965...ce qui n'est pas le cas pour la terre appartenant au promoteur de la sablière projetée!

Donc le CA vous communiquera les dates d'assemblées publiques à ce sujet, car plus nous sommes nombreux, plus notre voix portera.

L'Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon (OBV RPNS) dans le cadre d'une mise à jour majeure du Plan directeur de l'Eau, organise des comités ciblés par secteur (forestier/faunique, agricole, récréotouristique, villégiature et urbanisation, etc.). Le CA a accepté leur invitation de siéger à la table villégiature et urbanisation. Deux des membres s'y rendront et vous informeront des développements de cette initiative.

Rubriques :

Il n'est jamais trop tôt pour penser sécurité c'est pourquoi nous vous rappelons que lorsque vous voudrez faire ramoner vos cheminées, le CA a obtenu un rabais de 10% à quiconque

utilise les services de « L’Ramoneur » au numéro de téléphone 819-986-5221. N’oubliez pas de mentionner que vous êtes membres de L’Association des Riverains du Lac Daoust!

MONDE MUNICIPAL

La participation de la population aux séances du conseil de la municipalité est essentielle. De plus, les citoyens peuvent apprendre d'avantage sur l'organisation municipale et mieux intervenir. Les citoyens peuvent interroger leurs représentants sur leurs décisions durant la période de questions.

Ce type d'intervention est accessible et utile pour veiller sur les dossiers qui influencent la qualité de vie de notre communauté. Depuis notre formation, le CA met tout en oeuvre afin qu'au moins un représentant de l'ARLD assiste à ces réunions.

Nous ne sommes pas les seuls intéressés. Alain Bouffard propriétaire du terrain de la sablière projetée et Guy Venne, propriétaire d'un terrain avec une érablière et aussi une montagne de sable, assistent tous deux à toutes ces réunions.

Lors de la séance de décembre dernier, le maire a fait lecture d'une résolution mentionnant que le conseil municipal, le maire et les employés de la municipalité de Ripon ne répondront plus à aucune question concernant "Sables et Carrières Viceroy" puisque ce dossier est devant le Tribunal Administratif du Québec (TAQ).

Le site Web de la municipalité fournit les dates et les heures des réunions du conseil.

En général, le conseil se réunit une fois par mois, mais il peut le faire plus souvent . Le conseil peut aussi convoquer des assemblées spéciales par exemple pour les règlements d'emprunts.

adresse web: <http://ville.ripon.qc.ca/seance-du-conseil/>

RETRAIT DU GUICHET AUTOMATIQUE LE 11 JANVIER 2018

L'ARLD est membre de la Caisse Desjardins de la Petite-Nation.

Donc elle a signé la pétition demandant une assemblée extraordinaire pour la réouverture du guichet. Nous remercions Vincent Ouellette-Destroismaisons qui est l'instigateur de la démarche visant à forcer Desjardins à rapatrier le guichet automatique à Ripon.

Les sociétaires sont invités à une assemblée générale extraordinaire (AGE) le 3 avril à 19 heures à l'Église Saint-Casimir de Ripon.

Nous suivons avec grand intérêt ce dossier.

Voir le lien pour la pétition de destitution du CA de la Caisse Populaire: petitions24.net